

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01108

Numéro SIREN : 795 372 937

Nom ou dénomination : SODITELN

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004620

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004620**
n° de gestion : **2013B01108**
n° SIREN : **795 372 937 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 28/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SODITELN - Société par actions simplifiée
route Nationale 9 66160 le Boulou -FRANCE-

date de clôture : 31/01/2020

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



618063



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/20	Net au 31/01/19
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains</i>	415 202,58	775,10	414 427,48	414 571,61
<i>Constructions</i>	1 029 048,99	322 057,18	706 991,81	767 533,72
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	126 585,00	72 352,46	54 232,54	67 191,12
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	54 057,84	36 999,98	17 057,86	23 453,46
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<i>Autres immobilisations financières</i>	708,00		708,00	708,00
ACTIF IMMOBILISE	1 625 602,41	432 184,72	1 193 417,69	1 273 457,91
STOCKS				
CREANCES				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	43 418,85		43 418,85	39 462,37
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	634,32		634,32	625,75
<i>Autres créances</i>	576 569,41		576 569,41	6 344,21
DISPONIBILITES	424 865,43		424 865,43	191 312,92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 040,89		5 040,89	6 052,81
ACTIF CIRCULANT	1 050 528,90		1 050 528,90	243 798,06
TOTAL ACTIF	2 676 131,31	432 184,72	2 243 946,59	1 517 255,97

Comptes annuels



Bilan

	Net au 31/01/20	Net au 31/01/19
PASSIF		
CAPITAL	20 000,00	20 000,00
RESERVES		
<i>Réserve légale</i>	2 000,00	2 000,00
<i>Autres réserves</i>	273 754,49	266 308,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 973,64	107 445,51
CAPITAUX PROPRES	408 728,13	395 754,49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	837 329,68	966 750,60
<i>Emprunts</i>	837 329,68	966 750,60
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES-ASSOCIES	931 194,84	74 044,27
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 960,46	3 796,05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 290,15	34 467,23
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 589,48	32 743,06
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 700,67	1 724,17
DETTES SUR IMMO. ET COMPTES RATTACHES	4 110,00	4 110,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	38 333,33	38 333,33
DETTES	1 835 218,46	1 121 501,48
TOTAL PASSIF	2 243 946,59	1 517 255,97

Compte de résultat

	du 01/02/19 au 31/01/20 12 mois	%	du 01/02/18 au 31/01/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
<i>Production vendue</i>	243 586,54	100,00	237 963,45	100,00	5 623,09	2,36
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	243 586,54	100,00	237 963,45	100,00	5 623,09	2,36
<i>Autres produits</i>	22 603,44	9,28	23 283,89	9,78	-680,45	-2,92
PRODUITS D'EXPLOITATION	266 189,98	109,28	261 247,34	109,78	4 942,64	1,89
CHARGES D'EXPLOITATION						
<i>Autres achats & charges externes</i>	9 053,60	3,72	8 508,39	3,58	545,21	6,41
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	18 473,50	7,58	19 839,00	8,34	-1 365,50	-6,88
<i>Amortissements et provisions</i>	80 040,22	32,86	80 665,64	33,90	-625,42	-0,78
<i>Autres charges</i>	2,16		8,93		-6,77	-75,81
CHARGES D'EXPLOITATION	107 569,48	44,16	109 021,96	45,81	-1 452,48	-1,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 620,50	65,12	152 225,38	63,97	6 395,12	4,20
<i>Produits financiers</i>	459,15	0,19	16,14	0,01	443,01	NS
<i>Charges financières</i>	9 055,01	3,72	9 894,01	4,16	-839,00	-8,48
RESULTAT FINANCIER	-8 595,86	-3,53	-9 877,87	-4,15	1 282,01	-12,98
RESULTAT COURANT	150 024,64	61,59	142 347,51	59,82	7 677,13	5,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	37 051,00	15,21	34 902,00	14,67	2 149,00	6,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 973,64	46,38	107 445,51	45,15	5 528,13	5,15

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SODITELN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 2 243 947 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 974 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	415 203			415 203
- Constructions sur sol propre	1 028 491			1 028 491
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	558			558
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	126 585			126 585
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 617			47 617
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 441			6 441
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 624 894			1 624 894
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	708			708
Immobilisations financières	708			708
ACTIF IMMOBILISE	1 625 602			1 625 602

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	631	144		775
- Constructions sur sol propre	261 271	60 486		321 757
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	244	56		300
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 394	12 959		72 352
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 294	6 017		32 310
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 311	379		4 690
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	352 145	80 040		432 185
ACTIF IMMOBILISE	352 145	80 040		432 185

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 626 371 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	708		708
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	43 419	43 419	
<i>Autres</i>	577 204	577 204	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 041	5 041	
Total	626 371	625 663	708
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients - factures à établir</i>	43 419
<i>Banques int.courus à recevoir</i>	12
Total	43 431

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	2 000	10,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	2 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 835 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	837 330	130 935	534 997	171 397
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	931 195	931 195		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 960	3 960		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	20 290	20 290		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	4 110	4 110		
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	38 333	38 333		
Total	1 835 218	1 128 824	534 997	171 397
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	129 370			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	894 144			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	3 960
<i>Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit</i>	331
<i>Etat - autres charges à payer</i>	1 701
Total	5 992

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 041		
Total	5 041		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	38 333		
Total	38 333		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>			
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>			
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>			
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Produits des activités annexes</i>	243 587		243 587
TOTAL	243 587		243 587

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
<i>Taux Normal - 33 1/3 %</i>	
<i>Taux Normal - 31%</i>	
<i>Taux Normal - 28 %</i>	
<i>Taux Réduit - 15 %</i>	
<i>Plus-Values à LT - 15 %</i>	
<i>Concession de licences - 10 %</i>	
<i>Contribution locative - 2,5 %</i>	
Crédits d'impôt	
<i>Compétitivité Emploi</i>	
<i>Crédit recherche</i>	
<i>Crédit formation des dirigeants</i>	
<i>Crédit apprentissage</i>	
<i>Crédit famille</i>	
<i>Investissement en Corse</i>	
<i>Crédit en faveur du mécénat</i>	
Autres imputations	
	111 905
	38 120

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	150 025	37 051	112 974
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	150 025	37 051	112 974
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2014, la société SAS SODITELN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS STP HOLDING.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Pour faire face à l'épidémie COVID-19, le Président de la République a pris la décision d'un confinement national à compter du 17 mars 2020. La plupart des pays ont adopté la même position.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. Néanmoins, à la date d'arrêt des comptes 2019, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/01/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.



Hervé DELAUNAY
Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Cabinet Oger et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

EXEMPLAIRE
DESTINE
AU GREFFE

COMPTES ANNUELS

Période du 01/02/2019 au 31/01/2020

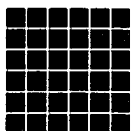
SAS SODITELN

Exploitation d'un hypermarché

route Nationale 9
66160 LE BOULOU

Certifié Conforme

C O A



AUDIT
CONSEIL

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

Tél : 02 40 94 18 36 - Fax : 09 55 27 66 00

coa@coaexperts.fr

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 02 790 013 619. RCS Nantes 790 013 619



Expert-comptable inscrit au
tableau de l'ordre de Toulouse
Midi-Pyrénées

Gauthier MARFAING



**commissaire
aux comptes**

SODITELN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 20 000 EUROS

Route Nationale 9
66160 LE BOULOU

795 372 937 RCS PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2020

A l'assemblée générale de la société SODITELN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITELN relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

116 route d'Espagne – Boîte 517 – Hélios 5 – 31100 Toulouse

Tél. 05 61 15 70 49 - Fax. 05 61 15 70 47

N°SIRET 501 629 075 00034 – Code APE 6920Z – TVA intracommunautaire FR 40 501 629 075

e.mail : cab.marfaing@orange.fr

Membre d'une association agréée, règlement par chèque accepté

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de la vérification des soldes bancaires et des emprunts, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur solde ;
- Nous nous sommes assurés de la réciprocité des soldes comptables de la société avec les autres sociétés du groupe tant au niveau des comptes de bilan que des comptes du compte de résultat.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

En vertu de l'article L 232-1 IV modifié loi art 55 IV la société n'est plus tenue d'établir de rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

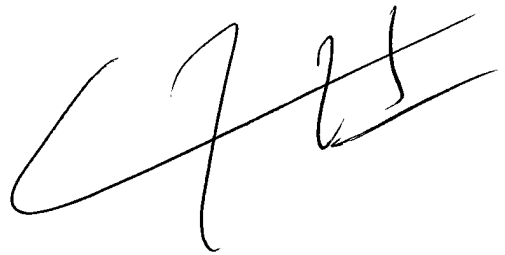
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse le 12 juin 2020

Gauthier MARFAING
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Comptes annuels

04

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/20	Net au 31/01/19
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains</i>	415 202,58	775,10	414 427,48	414 571,61
<i>Constructions</i>	1 029 048,99	322 057,18	706 991,81	767 533,72
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	126 585,00	72 352,46	54 232,54	67 191,12
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	54 057,84	36 999,98	17 057,86	23 453,46
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<i>Autres immobilisations financières</i>	708,00		708,00	708,00
ACTIF IMMOBILISE	1 625 602,41	432 184,72	1 193 417,69	1 273 457,91
STOCKS				
CREANCES				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	43 418,85		43 418,85	39 462,37
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	634,32		634,32	625,75
<i>Autres créances</i>	576 569,41		576 569,41	6 344,21
DISPONIBILITES	424 865,43		424 865,43	191 312,92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 040,89		5 040,89	6 052,81
ACTIF CIRCULANT	1 050 528,90		1 050 528,90	243 798,06
TOTAL ACTIF	2 676 131,31	432 184,72	2 243 946,59	1 517 255,97



Bilan

	Net au 31/01/20	Net au 31/01/19
PASSIF		
CAPITAL	20 000,00	20 000,00
RESERVES		
<i>Réserve légale</i>	2 000,00	2 000,00
<i>Autres réserves</i>	273 754,49	266 308,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 973,64	107 445,51
CAPITAUX PROPRES	408 728,13	395 754,49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	837 329,68	966 750,60
<i>Emprunts</i>	837 329,68	966 750,60
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES-ASSOCIES	931 194,84	74 044,27
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 960,46	3 796,05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 290,15	34 467,23
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 589,48	32 743,06
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 700,67	1 724,17
DETTES SUR IMMO. ET COMPTES RATTACHES	4 110,00	4 110,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	38 333,33	38 333,33
DETTES	1 835 218,46	1 121 501,48
TOTAL PASSIF	2 243 946,59	1 517 255,97



Compte de résultat

	du 01/02/19 au 31/01/20 12 mois	%	du 01/02/18 au 31/01/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
<i>Production vendue</i>	243 586,54	100,00	237 963,45	100,00	5 623,09	2,36
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	243 586,54	100,00	237 963,45	100,00	5 623,09	2,36
<i>Autres produits</i>	22 603,44	9,28	23 283,89	9,78	-680,45	-2,92
PRODUITS D'EXPLOITATION	266 189,98	109,28	261 247,34	109,78	4 942,64	1,89
CHARGES D'EXPLOITATION						
<i>Autres achats & charges externes</i>	9 053,60	3,72	8 508,39	3,58	545,21	6,41
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	18 473,50	7,58	19 839,00	8,34	-1 365,50	-6,88
<i>Amortissements et provisions</i>	80 040,22	32,86	80 665,64	33,90	-625,42	-0,78
<i>Autres charges</i>	2,16		8,93		-6,77	-75,81
CHARGES D'EXPLOITATION	107 569,48	44,16	109 021,96	45,81	-1 452,48	-1,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 620,50	65,12	152 225,38	63,97	6 395,12	4,20
<i>Produits financiers</i>	459,15	0,19	16,14	0,01	443,01	NS
<i>Charges financières</i>	9 055,01	3,72	9 894,01	4,16	-839,00	-8,48
RESULTAT FINANCIER	-8 595,86	-3,53	-9 877,87	-4,15	1 282,01	-12,98
RESULTAT COURANT	150 024,64	61,59	142 347,51	59,82	7 677,13	5,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	37 051,00	15,21	34 902,00	14,67	2 149,00	6,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 973,64	46,38	107 445,51	45,15	5 528,13	5,15



Annexe

Cp



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SODITELN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2020, dont le total est de 2 243 947 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 112 974 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2019 au 31/01/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	415 203			415 203
- Constructions sur sol propre	1 028 491			1 028 491
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	558			558
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	126 585			126 585
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 617			47 617
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 441			6 441
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 624 894			1 624 894
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	708			708
Immobilisations financières	708			708
ACTIF IMMOBILISE	1 625 602			1 625 602

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	631	144		775
- Constructions sur sol propre	261 271	60 486		321 757
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	244	56		300
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 394	12 959		72 352
- Installations générales, agencements aménagement divers	26 294	6 017		32 310
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 311	379		4 690
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	352 145	80 040		432 185
ACTIF IMMOBILISE	352 145	80 040		432 185



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 626 371 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	708		708
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 419	43 419	
Autres	577 204	577 204	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 041	5 041	
Total	626 371	625 663	708
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	43 419
Banques int.courus à recevoir	12
Total	43 431





Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	2 000	10,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	2 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 835 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	837 330	130 935	534 997	171 397
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	931 195	931 195		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 960	3 960		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	20 290	20 290		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	4 110	4 110		
<i>Autres dettes (**)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	38 333	38 333		
Total	1 835 218	1 128 824	534 997	171 397
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	129 370			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	894 144			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	3 960
<i>Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit</i>	331
<i>Etat - autres charges à payer</i>	1 701
Total	5 992

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	5 041		
Total	5 041		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	38 333		
Total	38 333		





Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>			
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>			
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>			
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Produits des activités annexes</i>	243 587		243 587
TOTAL	243 587		243 587

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
<i>Taux Normal - 33 1/3 %</i>	
<i>Taux Normal - 31%</i>	
<i>Taux Normal - 28 %</i>	111 905
<i>Taux Réduit - 15 %</i>	38 120
<i>Plus-Values à LT - 15 %</i>	
<i>Concession de licences - 10 %</i>	
<i>Contribution locative - 2,5 %</i>	
Crédits d'impôt	
<i>Compétitivité Emploi</i>	
<i>Crédit recherche</i>	
<i>Crédit formation des dirigeants</i>	
<i>Crédit apprentissage</i>	
<i>Crédit famille</i>	
<i>Investissement en Corse</i>	
<i>Crédit en faveur du mécénat</i>	
Autres imputations	

Ch

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	150 025	37 051	112 974
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	150 025	37 051	112 974
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2014, la société SAS SODITELN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS STP HOLDING.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Pour faire face à l'épidémie COVID-19, le Président de la République a pris la décision d'un confinement national à compter du 17 mars 2020. La plupart des pays ont adopté la même position.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes 2019, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/01/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Intérêts restant dus sur emprunt</i>	25 426
<i>Autres engagements donnés</i>	25 426
Total	25 426
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	

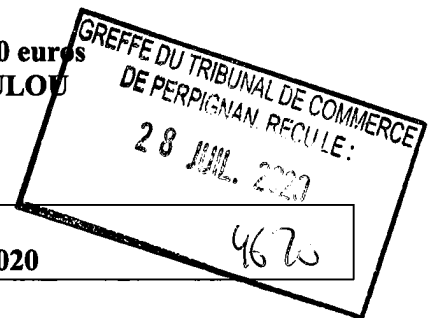


Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
<i>Plafonds des découverts autorisés</i>	
<i>Caution solidaire en garantie d'un emprunt</i>	862 424
<i>Avals et cautions</i>	862 424
<i>Autres engagements reçus</i>	
Total	862 424
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	862 424
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

SODITELN
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : Route Nationale 9 - 66160 LE BOULOU
795 372 937 RCS PERPIGNAN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JUILLET 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 112 973,64 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 112 973,64 euros

A titre de dividende, la somme de 60 000,00 euros
soit 0,30 euros par actions

Le solde, soit la somme de 52 973,64 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 326 728,13 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0,60 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 59 999,40 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
2016/2017	/	/	/	/
2017/2018	/	/	/	/
2018/2019	100 000 €	2 000	100 €	99 900 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

Stéphan PAYRAUDEAU

